

Les rapports de force et le voisinage actionnarial pour la compréhension des mouvements de rachat d'entreprise : essai d'application au marché belge



Carole Monaco
PhD

Service Management Financier
et Gouvernance d'Entreprise
Université de Mons
carole.monaco@umons.ac.be



Alain Finet
Professeur

Service Management Financier et
Gouvernance d'Entreprise
Université de Mons
alain.finnet@umons.ac.be

Cet article a pour objectif d'appréhender les éventuels mouvements de reprise d'entreprises à partir des rapports de force entre les actionnaires. L'idée est de se dire que certaines structures de propriété sont naturellement plus perméables aux mouvements de rachat. Pour appuyer notre perspective d'analyse, nous prenons appui sur une version revisitée de la théorie de l'agence, en déplaçant les débats d'une vision principal/agent vers une vision principal/principal. Selon les profils actionnariaux, nous démontrons l'importance de la mise en évidence de coalitions actionnariales qui peuvent déterminer les niveaux d'indépendance de l'entreprise. Nous nous focalisons sur le marché belge en considérant les 52 plus grosses capitalisations boursières (incluses dans les deux indices de référence du marché). Nous mettons en évidence deux éléments. D'un côté, nous démontrons l'importance de l'actionnaire dominant comparativement aux autres actionnaires, même si leur profil spécifique ne permet pas nécessairement d'anticiper des mouvements de rapprochement. D'un autre côté, sur base d'un travail au départ de coalitions actionnariales, nous démontrons une certaine stabilité actionnariale, même si, dans certains cas, le maintien de l'indépendance de l'entreprise dépend largement du comportement des investisseurs institutionnels nationaux de référence dans le capital.

Mots clefs : Fusions et acquisitions - Théorie de l'agence - Structure de propriété - Voisinage actionnarial